

BLV Mag

n° 209

Avril 2022



DOSSIER

**FAVORISER LA PLACE
DE L'ANIMAL EN VILLE**

Sommaire

4 **La rétro du mois**
Les temps forts en image

6 **Le dossier**
Favoriser la place de l'animal en ville

10 **La Ville s'engage**
Pour une alimentation de qualité et de proximité

11 **Vie d'asso**
Le Cercle de Tir Sportif

12 **Le portrait**
Nadège Maka

14 **Les tribunes**
Libre expression

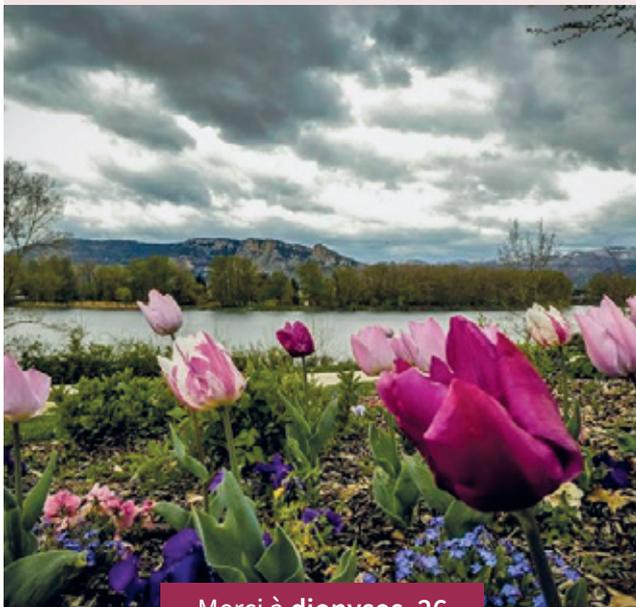
15 **L'état-civil et les brèves**



La photo du mois

Chaque mois, l'équipe de rédaction du BLV Mag sélectionne un cliché trouvé sur le réseau social Instagram avec le hashtag *#bourglesvalence*

Soyez nombreux à participer ! L'auteur de la photo gagnante se verra offrir deux places pour le spectacle de son choix au théâtre Le Rhône.



Merci à dionysos_26

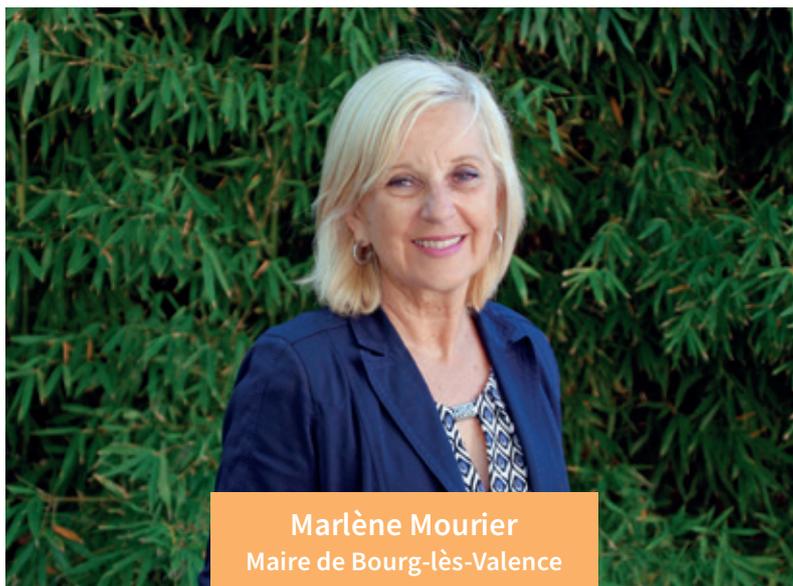


Le dessin de l'actu



Entre nous...

“
**Faire de l’animal
en ville
un enjeu à part
entière**
”



Marlène Mourier
Maire de Bourg-lès-Valence

Le bien-être animal préoccupe de plus en plus nos concitoyens. C’est le cas à Bourg-lès-Valence, où nombreux sont les habitants à posséder un ou plusieurs animaux de compagnie.

Si nos compagnons à quatre pattes occupent une place importante au sein du foyer en apportant leur lot de joie et de bonheur, ils peuvent aussi parfois engendrer un certain nombre de désagréments comme en témoignent les phénomènes de chats errants, les plaintes dues à des chiens non tenus en laisse...

Les animaux de compagnie constituent donc bel et bien

un enjeu à part entière. C’est pourquoi, j’ai souhaité m’en emparer à bras le corps en faisant de l’animal en ville une délégation spécifique.

Cette volonté se traduit par des projets concrets pour nos animaux de compagnie et leur propriétaire que vous découvrirez dans les pages de ce magazine.

D’autres étant à l’étude, nous vous proposons de nous donner votre avis et vos idées en retournant le questionnaire page 9, par courriel : accueilmairie@bourg-les-valence.fr ou en le déposant à l’accueil de la mairie.

DÉMONTAGE DE LA PASSERELLE BLEUE :

revivez en images ce moment spectaculaire en visionnant la vidéo sur :



www.bourg-les-valence.fr



Ville de Bourg-lès-Valence



N’hésitez pas à la diffuser et à la partager autour de vous !



BLV Mag • Directrice de la publication : Marlène Mourier • Direction de la communication : Cédric Laurent • Maquette et mise en page : Agence Giesbert & Mandin • Crédit photos : Yannis Buliard, Yoann Prin, Michel Fabrol • Impression : Menard • Tirage : 10 500 exemplaires. Imprimé sur papier issu de sources responsables FSC • Dépôt légal : à parution • Date de parution : avril 2022 • Distribution : Distribal.

La rétro du mois — Les temps forts en image



16 mars

Visite du Syndicat de traitement des déchets Ardèche-Drôme (Sytrad)



1^{er} avril

Visite d'une délégation d'élus du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes à l'île-Parc Girodet



Mars

Réfection des barrières du parc des Bruyères par l'Association Jeunes Bourcains



14 mars

Réunion des Citoyens Vigilants



Mars

Extension du cimetière de Talavard et engazonnement du cimetière du Pavillon

Visite d'entreprise

31 mars



28 mars

Réunion du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance



6 avril

Réunion publique sur le réaménagement du stade des Chirouzes et ses abords

11 avril

Fin des travaux rue Barnave



Bourg-lès-Valence,

ville amie des

AnimAux



Se préoccuper de la place à donner aux animaux en ville implique de mieux prendre en compte leur bien-être. Il s'agit également d'un enjeu de limitation des nuisances et des conflits que nos amies les bêtes peuvent parfois générer.

Chacun des dispositifs mis en place par la municipalité traduit cette volonté de favoriser une cohabitation en bonne intelligence entre nos animaux de compagnie, leurs propriétaires et les habitants.



Audrey Renaud, adjointe au Maire déléguée à l'animal en ville, ici en compagnie de ses chiennes Polka et Sofia, toutes deux sauvées de la rue par des associations.

La municipalité place le bien-être animal au cœur de ses priorités en confiant à une adjointe au Maire une délégation spécifiquement consacrée à l'animal en ville

Dès le renouvellement du mandat en 2020, Audrey Renaud, adjointe au Maire, s'est vue attribuer la délégation de l'animal en ville.

Un sujet confié à une spécialiste en la matière, qui a été pendant une dizaine d'années enquêtrice contre la maltraitance animale avant de devenir comportementaliste canin et félin.

« La défense de la cause animale a toujours été pour moi un combat fondamental. Pouvoir œuvrer à offrir des conditions dignes de vie et sans souffrance à nos animaux,

au sein d'une municipalité qui prend cet enjeu réellement au sérieux est une grande chance.

Il s'agit d'un travail de chaque instant, qui nécessite de faire preuve d'écoute et de pédagogie, comme en témoignent par exemple, et c'est là une initiative rare de la part des communes, nos opérations de médiation menées avec la police municipale afin d'apaiser les conflits de voisinage générés par certains animaux de compagnie ».



Le dossier — Favoriser la place de l'animal en ville



Quai Thannaron, un caniparc pour détacher son chien en toute liberté

Afin de permettre aux propriétaires de chiens de pouvoir les libérer de leur laisse sans importuner les autres promeneurs, un caniparc de 600 m² a été installé quai Thannaron, à titre expérimental. Ces barrières qui le délimitent empêchent les fugues des animaux et préservent la sécurité des autres usagers du quai.

Le dispositif sera pérennisé par l'installation de barrières fixes, compte-tenu des retours positifs qu'il suscite.

Un refuge « Chatipi » pour les chats errants et des campagnes d'identification et de stérilisation pour limiter leur prolifération

La France compte près de 11 millions de chats des rues. Un nombre qui n'a de cesse d'augmenter puisqu'il suffit de seulement 4 ans pour qu'un couple de félins donne naissance à plus de 20 000 chatons. De nombreux problèmes en découlent : nuisances sonores et olfactives, problèmes de voisinage, impact sur la biodiversité mais aussi maltraitance animale...

Bourg-lès-Valence n'est pas épargnée par ce phénomène. C'est pourquoi ont été mises en place des campagnes d'identification et de stérilisation qui concernent près de 90 chats chaque année.

En complément, a été inauguré à l'automne dernier dans le quartier des Chirouzes un refuge pour chats errants, du nom de « Chatipi ». Cofinancé grâce à la Fondation One Voice et avec le soutien de Kalao, cette initiative inédite dans la Drôme consiste en un abri aménagé avec des chatières, des paniers et de la nourriture. Géré par des bénévoles, le « Chatipi » permet, d'une part, d'améliorer les conditions de vie des chats soumis à la faim, aux maladies, aux intempéries et, d'autre part, de repérer et surveiller les chats non stérilisés afin d'intervenir pour de nouvelles prises en charge de soins.



« Urgence pour mon animal de compagnie » : un autocollant et une carte à disposition des habitants pour favoriser la prise en charge des animaux de compagnie en cas de départ soudain de son domicile

À partir du mois de mai, à l'accueil de la mairie, seront disponibles gratuitement un sticker à apposer sur la face intérieure de votre porte d'entrée ainsi qu'une carte à glisser dans votre portefeuille. Cette carte mentionnera les coordonnées de la ou des personnes que vous aurez désignées pour s'occuper de votre animal lors d'un départ urgent de votre logement, en cas d'hospitalisation par exemple.

Les différents services d'urgence (pompiers, Samu, ambulanciers, police) ont connaissance de ce dispositif et contacteront la ou les personnes de confiance inscrites sur la carte, lesquelles pourront intervenir à votre domicile pendant votre absence.

Un dispositif inédit dans le département de la Drôme !



VOUS AVEZ UN ANIMAL DE COMPAGNIE ? LA VILLE DE BOURG-LÈS-VALENCE EST À VOTRE ÉCOUTE : FAITES-NOUS PART DE VOTRE AVIS ET DE VOS IDÉES !

Plusieurs projets en faveur des animaux de compagnie et de leur propriétaire ont déjà été mis en œuvre. D'autres sont à l'étude. Aussi, nous souhaitons soumettre à votre consultation certains d'entre eux via le questionnaire ci-dessous. N'hésitez pas à nous donner votre avis sur ces propositions et à nous faire part de vos suggestions.

Merci de déposer ce questionnaire complété à l'accueil de la mairie ou nous l'envoyer par courriel à : accueilmairie@bourg-les-valence.fr

Nom	Prénom
Adresse	
Courriel	
Tel. fixe	Tel. portable
Animal de compagnie :	<input type="checkbox"/> Chien <input type="checkbox"/> Chat
Autres (lesquels ?)	

Nous envisageons d'engager une démarche d'achat groupé pour une assurance santé destinée aux animaux, afin de proposer aux habitants les meilleures prestations, au meilleur prix.

Seriez-vous intéressé(e) par cette suggestion ? Oui Non

Afin de mieux comprendre votre chien ou votre chat, décrypter son langage et répondre à ses besoins, pensez-vous que des réunions d'information et de sensibilisation à l'animal vous seraient nécessaires ?

Oui Non

Nous mettons en place un nouveau dispositif « Urgence pour mon animal de compagnie » (cf. page ci-contre).

Seriez-vous intéressé(e) par ce dispositif ? Oui Non

Pour enrichir nos projets, n'hésitez pas à formuler des suggestions ou idées relatives aux animaux de compagnie :

Nous traitons vos données à caractère personnel !

Les informations recueillies dans le formulaire sont enregistrées dans un fichier papier par la Ville de Bourg-lès-Valence, puis retranscrites dans un fichier informatisé. La base légale du traitement est le consentement. Les données marquées par un astérisque dans le formulaire doivent obligatoirement être fournies. Dans le cas contraire, nous ne pourrions pas vous recontacter dans le cadre des informations, services ou actions que nous vous proposons. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Accueil et service Communication Mairie de Bourg-lès-Valence. Elles sont conservées jusqu'à retrait de votre consentement, manifestant votre volonté de ne plus être informé des nouvelles concernant le bien-être animal.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Pour plus d'information sur vos droits, nous vous invitons à consulter le site cnil.fr Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le cas échéant, notre délégué à la protection des données à l'adresse rgpd@numerial.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Le panier maraîcher du Colombier, une démarche vertueuse d'économie sociale et solidaire



Le Centre Communal d'Action Sociale propose à des prix abordables des paniers composés de légumes de saison récoltés directement au jardin du Colombier, à destination des Bourcains et désormais aux habitants d'autres communes.

Ce projet vertueux a été mis en place pour favoriser une alimentation de qualité et valoriser une agriculture saine et durable tout en permettant de proposer un emploi à des personnes en reconversion ou en insertion professionnelle.

Les paniers de 3, 4 ou 5 kgs peuvent être complétés par des œufs, des fruits de saison provenant du groupement de producteurs « *La musette de Valentine* », des pâtes fraîches artisanales produites par la micro-entreprise bourcaine Pasta'Fa.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire au CCAS, munies d'un avis d'imposition. La durée d'inscription est d'un mois minimum, à raison de 4 paniers par mois à retirer chaque jeudi entre 11h30 et 13h rue Émile

Vidal, sous le préau de l'ancienne école Jean Vacher (derrière la mairie).

Pour plus de renseignements ou pour consulter les différents tarifs et options, des brochures sont disponibles au CCAS et en mairie.

En savoir +

Centre Communal d'Action Sociale

162, place Élie Cester – quartier de l'Allet

☎ 04 75 79 45 78

🛒 Pour les ventes du mois de mai :
inscription au plus tard le vendredi 6 mai
auprès du CCAS



Le Cercle de Tir Sportif en plein dans le mille

Créé en 1971, le Tir Sportif Rhodanien devenu depuis 2000 le Cercle de Tir Sportif de Bourg-lès-Valence permet à ses 260 licenciés de pratiquer cette discipline à tout âge, accessible à tous dans différentes catégories. Preuve de son dynamisme, le club a engrangé de beaux résultats ces derniers mois.

Carabine et pistolet à air comprimé, 22 long rifle ou calibre supérieur, arbalète field peuvent être pratiqués au stand des Combeaux, où le Cercle de Tir Sportif est installé depuis 1981, date de l'inauguration de ce bâtiment qui fut une réalisation du Sénateur-Maire de Bourg-lès-Valence, Gérard Gaud.

Pour son Président Florent Marillat, « *le tir sportif est un des sports individuels les plus pratiqués au monde, qui fait partie du programme des Jeux Olympiques depuis 1896. Il nécessite une très grande précision et permet de développer sa force mentale, son habileté gestuelle et une meilleure maîtrise de soi.* » Il s'agit également pour Florent Marillat de dissiper tout amalgame sur ce sport qui n'est « *ni violent, ni dangereux et parfaitement encadré et sécurisé* ». Le club possède une école ouverte aux enfants de 7 à 14 ans ainsi qu'une section handi-tir.

L'association a notamment la chance de compter dans ses rangs Laurent Cussigh, membre de l'équipe de France et multi-médaillé qui a décroché une médaille de bronze en vitesse olympique aux derniers championnats du monde junior à Lima en 2021. En février dernier, aux

championnats de France de Besançon, il s'est illustré en remportant la médaille de bronze dans la catégorie pistolet standard 10m individuel. Il n'est pas le seul à viser juste, puisque lors de cette même compétition, il a décroché avec Florent Marillat et Bruno Durret la médaille d'argent du championnat de France par équipe en pistolet vitesse 10 mètres. De beaux succès, qui, à n'en pas douter, devraient en appeler d'autres.

En savoir +

- ☎ 04 75 83 64 52
- 💻 www.ctsblv.fr
- ✉ ctsblv202650@gmail.com
- 📍 Route des Combeaux aux Chanalets
- 🕒 Lundi 14h-17h, mardi et vendredi 20h-22h, samedi 14h-17h, dimanche 9h-12h
- 🏹 École de tir le mercredi après-midi

Offrir une nouvelle vie aux animaux abandonnés

Habitante de Bourg-lès-Valence, Nadège Maka est référente au niveau de la commune pour l'association Les Petites Pattes d'Agnès Feraud.

Véritable amoureuse des animaux, elle joue un rôle essentiel pour trouver de nouvelles familles aux chats et aux chiens abandonnés.



Pouvez-vous nous décrire les actions que vous menez en direction des animaux de compagnie à Bourg-lès-Valence ?

Les Petites Pattes d'Agnès Feraud est une association basée à Soleyrieux qui récupère les animaux abandonnés et se charge de leur trouver de nouveaux propriétaires. Nous n'avons pas de refuge et fonctionnons en familles d'accueil, réparties entre la Drôme et l'Ardèche. En tant que référente pour Bourg-lès-Valence, je récupère ainsi les chats et les chiens trouvés sur la voie publique et suis amenée à travailler régulièrement avec Audrey Renaud, adjointe au Maire déléguée à l'Animal en ville, dans le cadre de son action en tant qu'élue municipale.

Je fais en sorte de sociabiliser les animaux autant que possible et les remets sur pieds en faisant appel à des vétérinaires partenaires, lorsqu'ils sont malades ou

doivent être stérilisés. Je publie ensuite des annonces sur notre site internet, sur le Bon coin, sur Facebook, afin de donner une nouvelle chance à ces animaux et leur trouver une nouvelle famille qui leur corresponde, selon le caractère et les besoins de l'animal. Le fonctionnement en famille d'accueil offre l'avantage de bien connaître le caractère et les besoins de l'animal, et ainsi l'orienter vers des propriétaires qui lui correspondent.

Chaque animal qui repart de chez nous est identifié, déparasité, avec un certificat de bonne santé. Ils sont stérilisés lorsqu'ils sont en âge de l'être. S'il s'agit de chatons ou de chiots, nous faisons signer un engagement de stérilisation ou demandons un chèque de caution aux nouveaux propriétaires pour être sûrs qu'ils s'en chargent le moment venu.

“

Dans la vie, chacun a droit à une deuxième chance, les animaux aussi”

Quels conseils donneriez-vous pour que chacun, à sa propre échelle, puisse contribuer à améliorer la condition de nos animaux de compagnie ?

S'il ne devait y avoir qu'un seul conseil à donner : stérilisez, stérilisez, stérilisez ! C'est primordial. Un particulier n'est pas un éleveur. Il est aussi important de se rapprocher d'une association compétente pour faire prendre en charge un animal. Pour éviter de se retrouver avec des animaux non désirés, il faut toujours bien réfléchir avant d'adopter un chien ou un chat. Ce ne sont pas des peluches mais des être vivants qui ont des besoins et nécessitent du temps et de l'attention.

Quel est votre message pour donner envie à d'autres de s'engager en faveur des animaux ?

Les animaux ressentent ce que l'on fait pour eux et savent nous le rendre. Lorsqu'on s'occupe de nos animaux, on ne reçoit que de l'amour en retour. Tout le monde peut trouver une petite place, un peu de temps, pour aider un animal ou permettre qu'il soit adopté dans de bonnes conditions. Dans la vie, chacun a droit à une deuxième chance, les animaux aussi.



En savoir +



Les Petites Pattes d'Agnès Feraud

☎ 06 51 41 58 69

🌐 www.lespetitespattesaf.com

✉ info@lespetitespattesaf.com

Expression du groupe majoritaire "ENGAGÉE"

La main tendue à l'opposition pour favoriser les conditions d'un dialogue constructif

Au regard de l'attitude exemplaire dont ont fait preuve certaines associations en renonçant à leurs subventions suite au manque d'activités engendré par la pandémie, nous souhaitons mener une réflexion en vue d'instaurer des règles d'attributions plus équitables.

Dans la période trouble que nous traversons, faite de crises successives, il nous est apparu plus que jamais nécessaire de dépasser les clivages politiques stériles en créant les conditions favorables à un dialogue constructif, à un travail commun réunissant toutes les bonnes volontés, au-delà de nos divergences.

C'est pourquoi nous avons proposé à l'opposition municipale de l'associer à un groupe de travail sur les associations. Nous espérons que ces échanges constitueront un premier pas vers de nouvelles manières de faire de la politique.

Dès que l'opposition nous aura indiqué ses représentants pour en faire partie, une première réunion aura lieu afin d'en fixer les contours et d'échanger librement sur ses objectifs et ses modalités concrètes de fonctionnement.

Marlène Mourier - Eliane Guillon - Aurélien Esprit - Dominique Gential - Geneviève Audibert - Grégoire Tafankejian - Audrey Renaud - Florian Reverdy - Danièle Payan - Thierry Belle - Sophie Tanchon - Tanguy Gerland - Vincent Fugier - Agnès Lapeyre - Marhez Sellami - Stéphanie Marillat - Paolino Tola - Rachel Vaque - Manuel Jamakorzian - Chantal Billiet - Mamadou Diallo - Rosaline Aslanian-Habard - Alexandre Baillet - Nancy Guiboud

Expression du groupe d'Opposition "Ensemble pour Bourg-lès-Valence"

8 conseiller(e)s municipaux – une équipe à votre service

Notre groupe « *Ensemble pour Bourg-Lès-Valence* » est constitué de 8 élu(e)s bénévoles : Wilfrid PAILHES, Christiane RANC, Alexandre POTHAIN, Denis CLUZEL, Maria CARLOMAGNO, Frédéric TREMBLAY, Marie-Hélène MIRAMONT, Georges ISHACIAN.

Le conseil municipal regroupe 33 élu(e)s. Tous les élu(e)s de la majorité sont indemnisés.

Contact : pour nous rencontrer en mairie ou sur le terrain, notre adresse mail prenom.nom@bourg-les-valence

Wilfrid Pailhès - Christiane Ranc - Alexandre Pothain - Frédéric Tremblay -
Maria Carlomagno - Denis Cluzel - Marie-Hélène Miramont - Georges Ishacian

Distribution gratuite de plantes vivaces et de plaquettes de bois forestier

Afin d'éviter de jeter les plantes issues du fleurissement hivernal et les déchets de végétaux broyés, la Ville a organisé :

Mercredi 27 avril – place des Rencontres : distribution gratuite de plantes vivaces (primevères), à bulbes (tulipes, narcisses, fritillaires) et bisannuelles (pensées, myosotis).

Jusqu'au mercredi 25 mai, les jours de semaine (6h-12h / 13h30-17h) – Centre technique municipal (233, rue A. Berges) : distribution gratuite de plaquettes de bois forestier à utiliser comme paillage dans votre jardin, dans vos plantes en pots.

Extinction de l'éclairage public dans les zones d'activités de la commune

Dans un objectif d'économie d'énergie et de limitation des nuisances lumineuses, l'éclairage public, qui relève de la compétence de Valence Romans Agglo, est désormais éteint à compter de 22 heures dans ces lieux peu fréquentés la nuit.

Le doyen des Bourcains s'est éteint



L'équipe municipale tient à rendre hommage à Marcel Gourgaud, disparu le 8 avril dernier, à l'âge de 104 ans. Né en 1917 à Ceveyrac en Haute-Loire, il vivait dans le Vieux-Bourg depuis 1956, d'abord au 46 puis au 50 rue des Encloses. Son épouse, également centenaire, est décédée en 2019. Avec nos sincères condoléances à sa famille.

Des marchés respectueux de l'environnement



À compter du 1^{er} mai, il sera interdit pour les forains des marchés d'abandonner leurs déchets secs sur la voie publique. Des bacs seront mis à disposition par la Ville pour recueillir les bio-déchets.

Il est également conseillé aux clients de prévoir leur propre sac, panier ou cabas, la distribution des sacs plastiques étant interdite.

Aménagement du carrefour des Couleures

La deuxième phase des travaux menés par la DREAL (Direction Régionale de l'Aménagement, de l'Environnement et du Logement) a débuté le 19 avril et durera jusqu'à fin 2024.

État civil

NAISSANCES

Ezra Sandanassamy
Léa Ouhaddou
Élodie Pereira Coelho

Anton Santiago Pérez
Rozenn Laurent Bonnot
Théo Faure

Naïm Chaabi
Elio Nivesse Spina

DÉCÈS

Saïd Bennaï
Marguerite Tchagaspanian
Jacky Clermont
Hélène Bayendrian
Angélo Beltramin

Élisabeth Darwichian
Jeannine Bernard
Ammar Khodja-Eulama
Marie Anthoard
Annette Courthial

Albert Pujalte
Simone Testard
Jean-Claude Mounier
Mohammed Bouanani
Marcel Gourgaud

MARIAGES

Fehmi Fejzaj / Malsore Mehmetaj

Pascal Fonteix / Marthe Jouve

ET LA fête du jeu 2022

FAIT SON CINÉMA !

Gratuit
tout public



SAMEDI 21 MAI 2022
Centre Louis Jourdan
13 h 30 > 18 h

Conception graphique : Direction de la communication - Yannis Buliard

VILLE DE BOURG-LÈS-VALENCE

Avec la participation financière de

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes



MPT. KARMAILLER

